

PRESSE

DOSSIER DE

**SIGNATURE DES CONTRATS DE RURALITÉ
PAYS GRAYLOIS
PAYS RIOLAIS
VAL MARNAYSIEN
PAYS D'HERICOURT**

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

Mercredi 12 juillet 2017



PRÉFÈTE
DE LA
HAUTE-SAÔNE

SOMMAIRE

- *Qu'est-ce qu'un contrat de ruralité ?* 4
- *Enjeux des contrats de ruralité signés le 12 juillet* 5
- *Les signataires des contrat de ruralité* 6
- *Contrat de ruralité - Pays Graylois* 7
- *Contrat de ruralité - Pays Riolais* 8
- *Contrat de ruralité - Val Marnaysien* 9
- *Contrat de ruralité - Pays d'Héricourt* 10

Qu'est-ce qu'un contrat de ruralité ?

LES OBJECTIFS

Annoncé lors du 3ème comité interministériel aux ruralités de Privas, en Ardèche, le 20 mai 2016, les contrats de ruralité ont pour objectif de **coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants pour développer un territoire rural.**

Le contrat de ruralité s'articule autour de six volets prioritaires :

- accessibilité aux services et aux soins ;
- revitalisation des bourgs centres ;
- développement de l'attractivité des territoires ;
- les services liés à la mobilité ;
- la transition écologique ;
- la cohésion sociale.

Ce contrat **accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire exprimé par les élus locaux, à l'échelle du bassin de vie concerné**, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Il s'agit, par le biais d'engagements pluriannuels, d'améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir une stratégie de développement en s'appuyant sur les mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale.

LES PARTENAIRES

Élaboré **en concertation avec le référent ruralité** installé dans chaque département, le contrat est signé entre l'État et le président d'un pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) afin d'assurer une cohérence de développement à l'échelle d'un territoire.

Les **autres partenaires** qui participent au développement du territoire sont également signataires du contrat : **Conseil régional, Conseil départemental, Agence régionale de Santé, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, Caisse des Dépôts et de Consignation.**

Il est signé pour une **durée de 6 ans** avec une clause de révision à mi-parcours.

Pour la première tranche couvrant la période 2017-2020, les contrats doivent être signés avant le 30 juin 2017.

LES FINANCEMENTS AU NIVEAU NATIONAL ET LOCAL

En 2017, 216 millions d'euros sur le Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) sont dédiés aux contrats de ruralité. Cette somme est répartie par région et représente **11 millions d'euros pour la Bourgogne-Franche-Comté.**

Cette enveloppe sera affectée principalement sur des projets d'investissement, mais 10 % pourront cependant servir pour l'appui à l'ingénierie.

Ces crédits sont cumulables avec les autres types de subventions (dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) ...).

Enjeux des contrats de ruralité signés le 12 juillet

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays (PETR) des Vosges Saônoises a été le premier à signer un contrat de ruralité dans le département de la Haute-Saône.

Cette signature a eu lieu le 21 mars 2017 à la sous-préfecture de Lure, élaboré **en concertation avec Alain NGOUOTO, Sous-Préfet de Lure et désigné référent ruralité pour la Haute-Saône.**

La séance de signature du 12 juillet 2017 à la préfecture de la Haute-Saône concerne les contrats de ruralités portés par :

- **le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays (PETR) du pays Graylois ;**
- **la communauté de communes du pays Riolois ;**
- **la communauté du Val Marnaysien ;**
- **la communauté de communes du pays d'Héricourt.**

Ces contrats cadre comportent les principaux objectifs qui permettront de répondre aux enjeux identifiés au titre des 6 axes précités sur chacun de ces territoires, notamment :

Au niveau de l'accès aux services et aux soins

- développer de nouvelles offres de services au niveau des Maisons de Services Au Public (MSAP) ;
- soutenir les projets de maisons de santé ;
- améliorer l'offre d'accueil périscolaire ;
- accompagner le développement du haut débit ainsi que l'équipement numérique dans les écoles

Au niveau de la revitalisation des centres bourgs et de l'attractivité du territoire

- requalifier les friches industrielles ;
- aménager des zones d'activités pour favoriser l'implantation d'entreprises ;
- favoriser la rénovation de l'habitat ;
- soutenir le commerce de proximité ;
- réhabiliter et valoriser le patrimoine ;
- promouvoir les sites à potentiels touristiques et développer le tourisme de proximité et l'hébergement touristique.

Au niveau de la transition écologique

- soutenir les projets de développement des énergies renouvelables ;
- développer les circuits courts ;
- valoriser les sites de ventes directes ;
- développer les voies vertes ;

Au niveau de la cohésion sociale

- construire de nouvelles structures sportives, éducatives et culturelles (gymnase, bassin d'apprentissage, aires de jeux, terrains multisports,...)
- développer et adapter les services de proximité pour les personnes âgées

Au niveau de la mobilité

- travailler à la mise en place d'une plate forme mobilité

Les signataires des contrats de ruralité

Marie-Françoise LECAILLON	Préfète de la Haute-Saône
Eric HOULLEY	Maire de Lure - Vice-président chargé de la cohérence territoriale du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
Yves KRATTINGER	Président du Conseil départemental
Liliane MENISSIER	Directrice académique des services de l'Education Nationale de la Haute-Saône
Pierre GORCY	Directeur de la délégation territoriale de Haute-Saône de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
Roland MASSUDA	Directeur adjoint Bourgogne-Franche-Comté de la caisse de dépôts et de consignation
Blandine AUBERT	Directrice de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) de Bourgogne-Franche-Comté

Autres personnes présentes

Alain NGOUOTO, Sous-préfet de Lure, référent départemental ruralité

François TRIPOGNEY, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Lure, en charge des contrats de ruralité

Roger RENAUDOT, Président de la Communauté de Communes du pays Riolais

Odile CHAROY-FLEURI, Directrice générale des services de la Communauté de Communes du pays Riolais

Frédéric HENNING, Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du pays Graylois

Laurence BARON, Directrice générale des services du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du pays Graylois

Fernand BURKHALTER, Président de la Communauté de Communes du pays d'Héricourt

Fabrice VRILLACQ, Directeur général des services de la communauté de communes du pays d'Héricourt

Thierry DECOSTERD, Président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien

Thierry MALESIEUX, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Val Marnaysien

Frédérique VAILLET, Directrice générale des services de la Communauté de Communes du Val Marnaysien

Contrat de ruralité - Pays Graylois

Dans une logique de projet de territoire, les élus du Pays Graylois ont défini pour chaque thématique du Contrat de Ruralité un ou des objectifs prioritaires.

Ces derniers pourront évoluer et être complétés selon les réflexions menées et les besoins du territoire.

Thématique n° 1 : accès aux services et aux soins

- **Le maintien et/ou le développement d'une offre de soins**
- **La création, l'amélioration/et ou le développement des équipements et des services au public en milieu rural**

Thématique n°2 : revitalisation des bourgs centres

- **La requalification et la valorisation des centres-villes/ centres-bourgs (notamment les espaces publics) en vue d'une réappropriation par la population**

Thématique n°3 : attractivité du territoire

- **La création et le développement de nouvelles filières économiques basées sur les ressources et les savoirs faire locaux**
- **La structuration et le développement d'une offre touristique partagée**

Thématique n°4 : mobilité

- **Le développement des alternatives à la voiture et des modes de déplacements « actifs »**

Thématique n°5 : cohésion sociale

- **La mise en adéquation des besoins de la main d'œuvre locale et des entreprises**
- **Le « bien vieillir » de la population**

Thématique n°6 : transition écologique et énergétique

- **La réduction des besoins énergétiques du territoire, par la sobriété et l'efficacité énergétique**
- **L'atteinte de l'autonomie énergétique du territoire**

Contrat de ruralité - Communauté de communes du Pays Riolais

Les objectifs prioritaires retenus pour le contrat de Ruralité de la Communauté de Communes du Pays Riolais sont les suivants :

Thématique n° 1 : accès aux services et aux soins

- Compléter améliorer l'offre de services liés à la petite enfance et à l'enfance
- Compléter et améliorer l'offre de services à la population
- Compléter et améliorer l'offre de soins

Thématique n°2 : revitalisation des bourgs-centres

- Renforcer la sécurisation dans les communes
- Créer ou conforter une dynamique dans les centres bourgs

Thématique n°3 : attractivité du territoire

- Valoriser les atouts touristiques du territoire
- Poursuivre l'attractivité du territoire en faveur de l'emploi
- Conforter l'offre de logements
- Dynamiser les usages numériques

Thématique n°4 : mobilité

- Développer les modes de déplacement doux
- Changer les pratiques de mobilité

Thématique n°5 : cohésion sociale

- Proposer une offre de services et de loisirs en faveur de la population et de la jeunesse
- Développer l'offre culturelle sur le territoire
- Développer l'offre d'insertion sur le territoire

Thématique n°6 : transition écologique

- Favoriser la transition énergétique et la biodiversité

Contrat de ruralité - Val Marnaysien

Les objectifs prioritaires retenus pour le contrat de Ruralité du Val Marnaysien sont les suivants :

Thématique n° 1 : accès aux services et aux soins et mobilité

- Compléter et améliorer l'offre d'accueils périscolaires et de loisirs
- Favoriser la mutualisation des services

Thématique n° 2 : revitalisation des bourgs centres et attractivité du territoire

- Attirer les entreprises
- Maintenir le commerce de proximité et l'artisanat
- Développer le tourisme de proximité

Thématique n°3 : cohésion sociale

- Organiser l'accueil scolaire dans des lieux adaptés à l'enfant

Thématique n°4 : transition écologique et énergétique

- Poursuivre l'accompagnement des financements pour l'habitat économe
- Soutenir le développement des énergies renouvelables

Contrat de ruralité - Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Les objectifs prioritaires retenus pour le contrat de Ruralité de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt sont les suivants :

Thématique n° 1 : accès aux services publics et marchands et aux soins

- Accès aux services
- Accès aux soins

Thématique n°2 : revitalisation des bourgs-centres

- Dynamisation de l'offre commerciale de proximité
- Rénovation de l'habitat

Thématique n°3 : attractivité du territoire

- Urbanisme durable
- Développement économique
- Numérique
- Offre d'équipements culturels et sportifs

Thématique n°4 : mobilités locales et accessibilité du territoire

- Développement des mobilités
- Offre de transports à l'échelle Aire Urbaine

Thématique n°5 : cohésion sociale

- Insertion professionnelle et emploi
- Solidarités

Thématique n°6 : transition écologique

- Un parc immobilier économe en énergie
- Développement des énergies renouvelables



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX

Bureau de la Communication Interministérielle

Tél. : 03.84.77.70.12/13

Courriel : communication@haute-saone.pref.gouv.fr

www.haute-saone.gouv.fr  www.facebook.com/Préfecture-de-la-Haute-Saône  www.twitter.com/@prefet70